



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : Mme Georgette LAURENT (procuration à M. Michel PLANCADE)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021, qui est adopté à la majorité

RD 6113 :

Le début du chantier est prévu pour le 10/01/2022.

La tranche 1 phase 1 est prévu pour durer environ 15 mois. La circulation des VL sera alternée et une déviation est prévue pour les camions et convois exceptionnels.

E.P.A. :

Le bureau d'Etudes ESPELIA suit le planning de création de l'E.P.A. Une rencontre avec le personnel devrait avoir lieu en début d'année si les services de l'Etat et notamment l'A.R.S. nous accompagne dans la procédure.

CDG 11 :

Afin de pallier au départ en retraite du Secrétaire de Mairie, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de conclure avec le Centre de Gestion une convention pour une aide au recrutement moyennant un montant de 300 euros. Une délibération sera prise à cet effet

Vote : à l'unanimité.

LIGNE DIRECTRICE DE GESTION:

Afin de répondre au mieux et dans l'intérêt de la commune à l'évolution de carrière des agents, il convient d'établir un document « une ligne directrice de gestion » et le soumettre à la Commission administrative paritaire (CAP) du CDG. Une délibération sera prise à cet effet

Vote : 14 pour, 1 contre

CARCA AGGLO – compétence eaux pluviales :

Pour l'année 2022, Carcassonne Agglo n'étant pas prêt à assumer cette nouvelle charge, sollicite le report de la compétence « Eaux pluviales » en aire urbaine pour l'année 2022.

Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : 12 pour, 3 abstentions

DM 3, 4, 5 de la M 14 :

Virements de crédits

Vote : à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO